



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
- Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611

gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be



F 077131

Rési code : 6

Rapport n° 205144A

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : CHABOTEAU Installation : GARAGE Propriétaire / gestionnaire : CHABOTEAU

Nom, Prénom : CHABOTEAU Nom, Prénom : CHARLES PIETRE
 Adresse : 24 Chemin des Villiers
 N° carte d'identité : CP + Commune : STO BOIS de VILLERS
 N° TVA : BE Tél. : 51 70

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

Art 270 mise en usage modification extension Art 86 Art 271bis
 mobile temporaire Art 87 Art 278
 Art 271 périodique contrôle Art 88 Art
 Art 276 : renforcement Art 276bis : vente d'une unité d'habitation Art Art

Unité d'habitation
 Unité de travail domestique
 Parties communes
 Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur : EAN EAN non communiqué Compt. kWh non placé
 Compt. kWh n° 50224213 Index jour 005451 nuit : Compt. kWh exclusif nuit :
 Protection branchement (A) : 020 025 032 040 050 063 080 100 125 n° : Index nuit :

Données installation : Conçue pour U_N : 200V 230V 3N400V
 Courant nominal maximum (A) : 020 025 032 40 50 63 80 100
 Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 16 mm² - Type : EXUB
 Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux :

Description installation : Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir. Contacts indir. Montage Appareils Matériel I-/section Schémas Contrôle bcl de défaut
 Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω Isolement général : 10 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.
 Le dispositif différentiel général : était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation		Visa GRD ou mandataire :
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		
Infractions Installation existante		
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		
Remarques		
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme ~~est pas conforme~~ au RGIE.
 L'installation existante est conforme ~~est pas conforme~~ au RGIE.

Agent visiteur : PAWLIK Agent n° 1733 Date 16/02/2017

Annexe(s) : Schéma(s) de position : 1 Schéma(s) unifilaire(s) : 2

L'installation électrique doit être recontrôlée avant : 16/02/2017
 par le même organisme de contrôle (*).

Pour le Directeur Général : Signature Marian Pawlik

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 - Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 - Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Absence de boucle de terre
 Réaliser une prise de terre
 pour le conducteur de terre
 pour les conducteurs
 à la borne
 100 Ohm (art 20)

la valeur de la résistance
 Roi Albert II 16 - 1000 Bru
 Economie, PME, Classes
 Absence de boucle de terre

prise 380V côté droit
 prise 380V côté gauche
 HANGAR 1

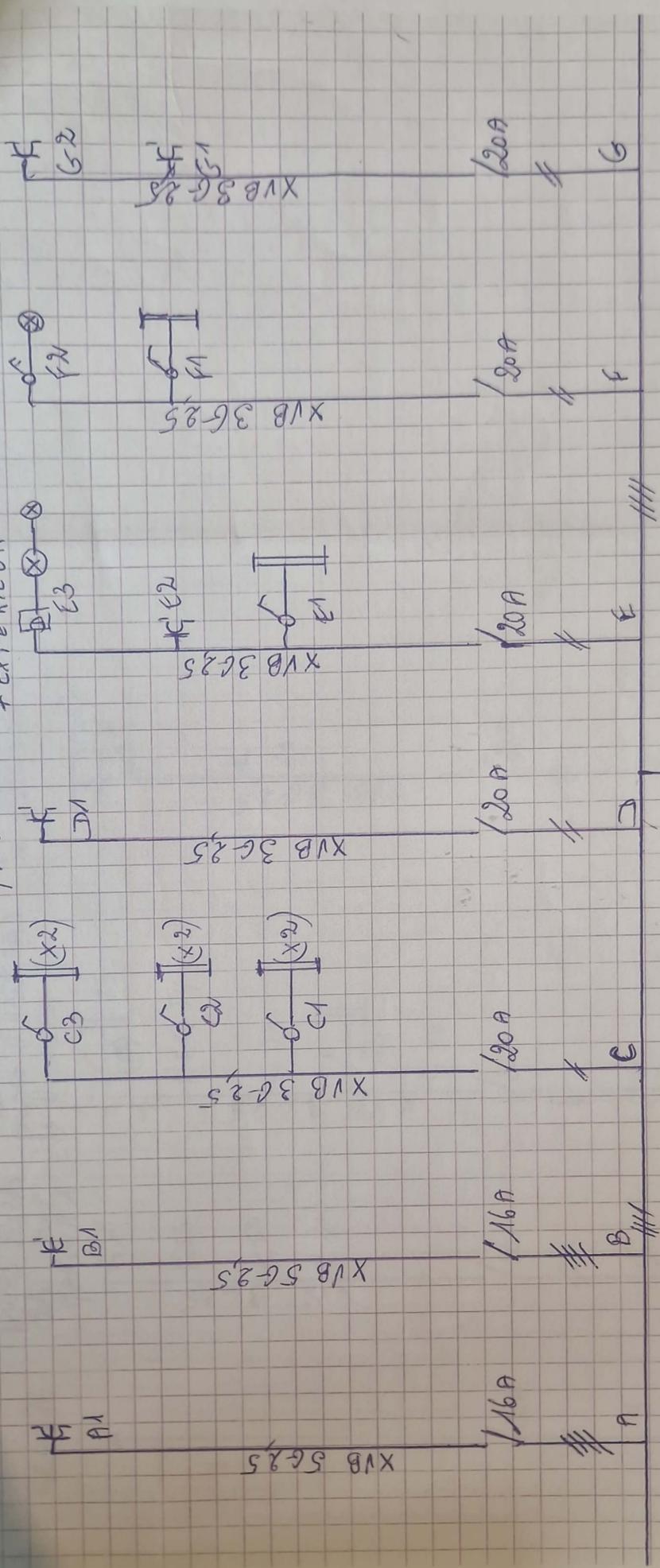
ECLAIRAGE PLAFOND HANGAR 1
 (x2)
 (x2)
 (x2)

prises 220V côté droit HANGAR 1

prises et éclairage HANGAR 2 + EXTERIEUR

ECLAIRAGE 1 mean côté droit + extérieur HANGAR 1

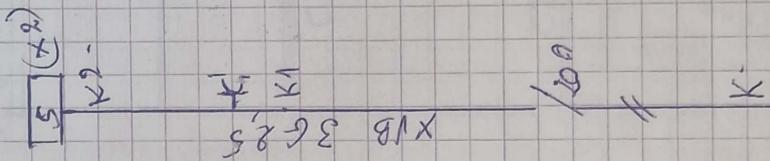
prise 380V côté gauche HANGAR 1



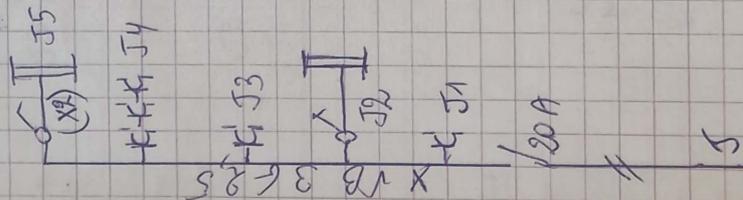
RUE CHABOTEAU ERIC
 5170 BOIS de Villiers
 HANGAR 1 et 2
 CHABOTEAU ERIC
 PIETTE 15-15A

TENSION: 3x400 volts ± neutre
 Δ 100A
 300VA
 EXVB 4x16°
 VINÇOTTE asbl
 Marhan Pawlik
 1733
 30517411
 101021011

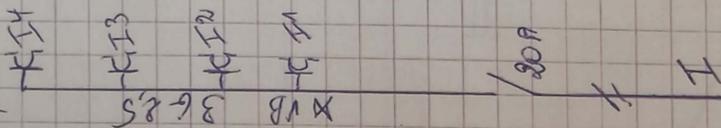
mine Cote Coffret
+ Secours.



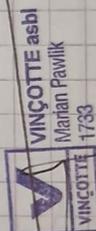
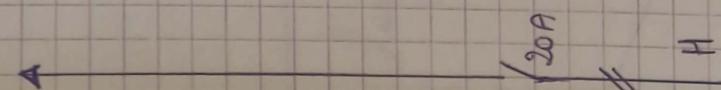
Eclairage of
pavés HANGAR 3
et HANGAR 1



pués de la
Cote de
HANGAR 1



RESERVE



HANGAR 1 c/2 -

